

DELIBERATION N° 2024-033

**OBJET : Budget : décision modificative
budgétaire n° 8/2024**

Le **25 novembre 2024 à 10h00**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **14 novembre 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **1** - Votants : **12**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CREGUT, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Jocelyne MANSANA, Marine - Alice POIZOT.

Excusés : François CONSTANTIN, Sébastien DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON (pouvoir à Jean-François CASSIER), Patrick SEBY, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Après vérification, des titres antérieurs non soldés, avec le Service de Gestion Comptable, il s'avère que nous devons annuler le Titre N° 40 de 2020 d'un montant de 241.10 € au motif de « double emploi avec un titre de régie ».

Par ailleurs l'hôtel La Perdrix à Besse a payé en double en novembre 2023 son partenariat Hébergements 2024.

M. le Président demande au Conseil d'Administration d'autoriser le remboursement de la somme de 268.80 € à l'hôtel La Perdrix.

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le compte 673,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n°8/2024 suivante :

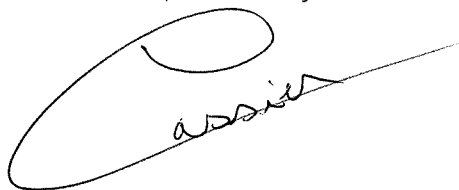
Désignation		Dépenses de fonctionnement	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 500 €
022	Dépenses imprévues	- 500 €	
	TOTAL	- 500 €	+ 500 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n°8/2024
- **DEMANDE** au Directeur de faire le nécessaire pour procéder à l'annulation du titre n°40/2020 et au remboursement de la somme de 268.80 € à l'hôtel la Perdrix de Besse

Pour : 12 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER




Le Secrétaire de séance, Luc STELLY

